

Aides financières

Publié le 19/05/2017

<https://www.valleesduhautanjou.fr//aides-financieres>

La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou propose des aides économiques pour les entreprises implantées sur le territoire.

Alizé

Une convention de 3 ans entre [le Plan d'Équilibre Territorial Rural \(PETR\)](#) et la CCI. Créé en février 2016, ce programme de mécénat de compétences a pour objectif d'aider et d'accompagner en compétences les entreprises en phase de développement et créatrices d'emplois.

Le dispositif MACS (Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services en milieu rural)

Depuis avril 2016, cette aide directe à hauteur de 30% (15% Région – 15% Communauté de Communes) est destinée aux TPE artisanales, commerciales et aux services ayant un projet d'investissement. Après une rencontre ou un rendez-vous téléphonique, l'éligibilité du projet est étudiée. Puis avec les chambres consulaires, nous procédons au montage du dossier de demande de subvention. Les dossiers sont défendus à la Région tous les 2 ou 3 mois.



Aides Initiative Anjou

Les 4 dispositifs suivants sont menés en collaboration avec *Initiative Anjou* depuis le début de l'année 2017. Ils s'adressent aux entreprises, quel que soit leur secteur d'activité.

Aide à la création d'une entreprise

Le créateur d'entreprise (TPE et PME) pourra bénéficier d'un prêt à 0% sur 5 ans maximum. Le montant du prêt peut atteindre les 40 000€, selon plusieurs critères. Durant le remboursement du prêt, le créateur pourra être épaulé bénévolement par un ancien chef d'entreprise ou d'un cadre.

Aide au développement d'une entreprise

Le créateur d'entreprise (TPE et PME) pourra bénéficier d'une avance remboursable à 0% sur 5 ans maximum. Cette aide, qui recouvre plusieurs caractéristiques, peut atteindre les

40 000€.

Aide à la croissance d'une entreprise

Le créateur d'une TPE pourra bénéficier d'un prêt remboursable à 0% sur 4 ans maximum. Cette aide, qui recouvre plusieurs caractéristiques peut atteindre les 15 000€.

Aide à la reprise d'une entreprise

Le créateur d'entreprise pourra bénéficier d'un prêt remboursable à 0% sur 5 ans maximum. Le montant du prêt varie en fonction du besoin en financement, il peut aller jusqu'à 90 000€.

DOCUMENTS TÉLÉCHARGEABLES

[ALIZé](#)

(pdf - 242.8 Ko)

[Brochure MACS](#)

(PDF - 763.51 Ko)

[L'aide à la création d'entreprise](#)

(pdf - 115.75 Ko)

[L'avance remboursable à 0%](#)

(pdf - 116.71 Ko)

[L'aide à la croissance d'une entreprise](#)

(pdf - 117.17 Ko)

[L'aide reprise d'une entreprise](#)

(pdf - 142.57 Ko)

CONTACT

[Contacter le service Economie](#)